

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925142-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

N° DEL 2019.09.25/142

Thème : URBANISME 3

Objet : Cession de la
parcelle communale AS
n°169 pour une emprise
de 364 m2.

Convocation :

Date : 19/09/2019

Affichage : 19/09/2019

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 32

Le mercredi 25 septembre 2019 à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à AIGUIER Yvon;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
JIMENEZ Claude donne pouvoir à PROREL Alain;
KHALIFA Daphné donne pouvoir à POYAU Aurélie;
CIUPPA Marcel donne à pouvoir DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed;
RASTELLO Ann donne pouvoir à BRUNET Pascale;
HOLLARD Rémi donne pouvoir à FERRAINA Marie-Hélène;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;
DAZIN Florian donne pouvoir à ARMAND Émilie;

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, HOLLARD Rémi, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925142-DE
Reçu le 09/10/2019
Publié le 09/10/2019

Rapporteur : POYAU Aurélie

La parcelle communale cadastrée AS n°169, d'une contenance d'environ 2 800 m², est située en face de la gare dans le quartier des Toulouzannes.

Cette parcelle communale appartient au domaine privé communal.

Une société de transport briançonnaise souhaite en acquérir une partie (364 m²) dans le but de construire un bâtiment de bureaux. Ce projet répond à une nécessité de structuration administrative de l'entreprise qui s'est considérablement agrandie ces dernières années.

L'emprise concernée par le projet est actuellement constituée d'un talus, non circulable, en bordure de l'avenue du général de Gaulle.

Cette partie de parcelle appartenant au domaine privé n'est d'aucune utilité pour la commune. Par ailleurs, il est proposé que le terrain communal, issu de la division suite à cette cession, soit classé dans le domaine public.

Vu l'avis des domaines en date du 20/05/2019,

Il est proposé que la cession partielle de la parcelle AS n°169 s'effectue pour un montant de 40 000 € au profit de la commune.

Considérant que les frais d'acte notarié et tous autres documents nécessaires à cette cession seront à la charge de l'acquéreur, et en supplément du montant ci-dessus exposé,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accepter la cession partielle de la parcelle cadastrée AS n°169 pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros), dans les conditions ci-dessus explicitées,
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte, de document d'arpentage),
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME 3 DEL 2019.09.25/142

PUBLIÉ LE

Le Maire,
Gérard FROMM

Signature numérique de Eric DUBOIS
Le 16/10/2019 17:34:57

AR Prefecture

005-210500237-20190925-20190925142-DE

Reçu le 08/10/2019

Publié



BRIANÇON

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/09/2019
PIÈCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 3 N° DEL 2019.09.25/142

Objet : CESSION PARTIELLE DE LA PARCELLE COMMUNALE AS N°169 POUR UNE EMPRISE DE 364 M²



